



Doublement de la rémunération le 1er mai 2022 dans la fonction publique hospitalière :

La CGT ne vous oublie pas !

La direction faisant la sourde oreille depuis des mois sur cette rémunération pourtant versée dans de nombreux établissements, la CGT CHD VENDEE a interpellé notre ministre de la santé ; Voici la réponse :

« Monsieur Aurélien Rousseau ministre de la santé et de la prévention a pris connaissance de la correspondance que vous lui avez adressée...vous attirez son attention sur le fait que l'établissement n'aurait pas régularisé le 1^{er} mai férié...dans les conditions fixées par l'article L.621-9 du code général de la fonction publique et L3133-4 et 3133-6 du code du travail. Vous sollicitez une intervention ministérielle auprès de l'ARS pour régulariser cette situation. Mr le ministre a été attentif à votre demande et m'a prié de la transmettre à Mr le directeur Général de l'Agence Régionale de santé des pays de Loire ...afin qu'elle soit examinée dans les meilleurs délais avec toute l'attention nécessaire ».

NOUS NE LACHERONS RIEN !

**SYNDICAT C.G.T.
Centre Hospitalier Départemental Multisite
85 925 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
Répondeur 02-51-44-63-60
Mail : cgt@chd-vendee.fr**

24 octobre 2023